

Sous réserve de modifications

Discours de Patricia Kosseim, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
Événement du CIPVP à l'occasion de la Journée de la protection des données
24 janvier 2024

[Un gouvernement moderne : l'intelligence artificielle dans le secteur public](#)

Reconnaissance territoriale

Bonjour à tous.

Avant de commencer, je tiens à souligner respectueusement que nous nous trouvons ici, à Toronto, sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, dont les Mississaugas de Credit, les Anichinabés, les Chippewas, les Haudenosaunis et les Wendats, où vivent aujourd'hui de nombreux membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis.

Nous reconnaissons également que Toronto est soumise au Traité n° 13 conclu avec les Mississaugas de Credit et aux traités Williams conclus avec plusieurs bandes de Mississaugas et de Chippewas.

Mot de bienvenue

Bienvenue à l'événement du CIPVP tenu à l'occasion de la Journée de la protection des données de 2024.

Le thème d'aujourd'hui est *Un gouvernement moderne : l'intelligence artificielle dans le secteur public*.

Je tiens à saluer tout particulièrement mes collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux qui nous rejoignent en ligne depuis tout le pays, ainsi que nos invités spéciaux qui sont ici en personne :

- plusieurs membres de notre Conseil consultatif stratégique;
- la commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne;
- des avocats de la Commission du droit de l'Ontario;
- les présidents-directeurs généraux de Santé Ontario et d'OntarioMD;
- le secrétaire et le secrétaire adjoint de la ville de Toronto;

- l'ancien président-directeur général de la célèbre entreprise canadienne BlackBerry, qui fait l'objet d'une série très populaire sur Netflix!

J'accueille aussi chaleureusement nos six éminents panélistes que vous aurez le plaisir de rencontrer dans quelques instants.

Je suis ravie que plus de 2 000 personnes se joignent à nous aujourd'hui, ce qui témoigne de l'importance et de l'actualité de ce sujet.

Nous offrons aujourd'hui l'interprétation simultanée en français, alors bienvenue à nos participants francophones. Ça nous fait grand plaisir de vous accueillir parmi nous aujourd'hui!

La webémission d'aujourd'hui sera également accessible sur notre [chaîne YouTube](#) pour que vous puissiez la regarder plus tard.

Merci à mon personnel du travail considérable qu'il a accompli pour organiser cet événement.

Introduction

Le thème d'aujourd'hui est directement relié à l'une des quatre priorités stratégiques de mon bureau, à savoir *La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne*.

Notre objectif à cet égard consiste à faire valoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques, y compris l'IA.

Tout le monde parle de l'intelligence artificielle.

Elle ouvre la voie à d'immenses possibilités, dont les avantages se manifestent concrètement au moment même où je vous parle.

Elle a également un impact sur presque tous les aspects de notre vie, pour le meilleur et pour le pire : nos emplois et notre économie, notre santé et notre sécurité, nos idées et notre créativité, notre sens de la vérité et de

son contraire, notre dignité humaine et nos droits, y compris notre droit à la vie privée.

Nous nous concentrerons aujourd'hui sur l'utilisation de l'IA dans le secteur public de l'Ontario dans le but d'accélérer la prestation des services gouvernementaux, de prendre des décisions plus judicieuses, de renforcer l'engagement avec les citoyens et de résoudre des problèmes de société complexes.

Notre panel d'experts nous fera découvrir les rouages de l'IA, ses risques et ses possibilités, ainsi que son impact sur la vie privée, que nous devons garder à l'esprit lorsque nous explorons cette nouvelle technologie.

2023 : l'année où l'IA s'est imposée

Au début de notre décennie, l'intelligence artificielle appartenait encore, pour bon nombre d'entre nous, au monde universitaire, à un petit cercle d'ingénieurs, de passionnés de technologie et d'écrivains de science-fiction.

Mais c'est en 2023 que l'IA s'est généralisée, surtout grâce à la popularité croissante de ChatGPT, un outil linguistique alimenté par l'IA que tout le monde peut utiliser gratuitement.

À mesure que l'IA se propage grâce à son attrait et à son adoption par le plus grand nombre, le public et les décideurs sont de plus en plus sensibilisés à ses avantages et à ses dangers.

Les avantages de l'IA

Côté avantages, l'IA offre des possibilités apparemment infinies au secteur public.

L'IA pourrait éventuellement supprimer les barrières linguistiques pour les personnes qui tentent d'accéder aux services d'urgence.

Par exemple, les appels au 9-1-1 sont traités par l'IA afin d'améliorer la communication avec les citoyens qui parlent une autre langue que l'anglais.

Les appelants peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle, qu'un système d'IA détecte et traduit en temps réel pour les employés du centre d'appels. Inversement, lorsque l'employé répond en anglais, le système traduit sa réponse, que l'appelant entend dans sa langue maternelle par le biais d'une voix synthétisée.

Les analystes des politiques du gouvernement peuvent utiliser l'IA pour accélérer leurs recherches, faire la synthèse d'énormes quantités de données, notamment des réponses à des sondages et des enquêtes publiques, et rédiger des résumés concis en langage clair pour informer les décideurs.

La technologie de l'IA pourrait également contribuer à réduire les délais d'accès aux services et aux prestations de l'État, en repérant les personnes admissibles en fonction de critères établis et en automatisant le processus de demande, de sorte qu'il ne serait plus nécessaire de présenter une demande et d'en attendre le traitement, qui peut prendre des semaines, voire des mois.

L'IA fait son entrée dans les soins de santé pour améliorer le diagnostic et le traitement grâce à une assistance virtuelle qui peut fournir aux patients des recommandations personnalisées en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'IA peut évaluer des facteurs de risque complexes et interpréter des images médicales, en détectant parfois des éléments qui échappent au regard humain, ce qui permet de déceler les maladies plus tôt.

L'IA peut également améliorer la gestion du système de santé en prévoyant les besoins en soins de santé et la durée des séjours à l'hôpital, afin de pouvoir répartir les ressources en conséquence.

L'IA est utilisée de plus en plus souvent dans le cadre du recrutement pour aider les employeurs à trouver le meilleur candidat pour un poste, afin d'améliorer la productivité, le rendement et le maintien en poste du personnel.

Le gouvernement de l'Ontario a même proposé récemment le [projet de loi 149](#), qui reconnaît l'existence de telles pratiques et qui, s'il était adopté,

obligerait les employeurs à faire preuve de transparence quant à leur recours à l'IA dans le processus d'embauche.

Mises en garde

Si la puissance de l'IA peut apporter des avantages comme ceux que je viens d'évoquer, nous connaissons aussi ses dangers.

Malgré toutes ses promesses et tout le battage médiatique dont elle fait l'objet, l'IA n'est pas infaillible. Dans bien des cas, les algorithmes n'ont pas donné de résultats exacts ou ont perpétué la discrimination et les préjugés contre des groupes historiquement marginalisés, ce qui a eu de graves conséquences.

Par exemple, on a constaté qu'un algorithme utilisé dans les hôpitaux pour prédire qui était le plus susceptible de nécessiter des soins médicaux poussés était fortement biaisé en faveur des patients blancs par rapport aux patients noirs.

Un autre algorithme employé dans le système judiciaire pour prévoir la probabilité de récidive a produit deux fois plus de faux positifs chez les contrevenants noirs que chez les contrevenants blancs.

On a découvert qu'un algorithme utilisé pour accélérer les processus de recrutement était fondamentalement biaisé à l'encontre des candidates.

Parmi d'autres exemples d'algorithmes défaillants, mentionnons des cas où des noms européens ont été préférés à des noms afro-américains, et où des systèmes de reconnaissance faciale n'ont pas réussi à reconnaître des personnes à la peau plus foncée.

Ces exemples, et bien d'autres, soulignent l'importance d'éliminer les biais des sources de données utilisées pour entraîner les algorithmes, ainsi que la nécessité d'assurer le contrôle humain des résultats obtenus.

L'IA, en particulier l'IA générative, comporte également de nombreux problèmes de sécurité.

Des individus malveillants ont déjà trouvé le moyen d'imiter la voix de PDG avec un ton et un accent exacts, pour faire croire à des employés que leur patron leur demandait de virer des fonds dans un compte particulier.

Les vidéos hypertruquées, où l'on voit ce qui ressemble à de vraies personnes qui parlent comme elles, sont parfois utilisées pour se moquer de dirigeants mondiaux qui batifolent ensemble sur une plage, ou du pape François portant un élégant manteau bouffant blanc.

Ces hypertrucages peuvent aussi être employés de manière plus malveillante pour salir la réputation des gens, diffuser de la propagande, causer des ravages économiques et même falsifier des élections.

Une fausse explosion du Pentagone, qui a provoqué une brève chute de la bourse, et une vidéo fabriquée de toutes pièces du cinéaste Michael Moore exprimant son soutien à Trump comme candidat républicain à l'élection présidentielle de 2024 : voilà des choses qui n'ont rien de drôle.

Risques et possibilités : l'humanité à la croisée des chemins

Dans mon billet de blogue, [La vie privée et l'humanité à la croisée des chemins](#), j'ai traité de la nécessité de réglementer la conception et l'utilisation de la technologie de l'IA. J'ai abordé les menaces existentielles qui pèsent sur notre capacité à agir et sur notre avenir en tant qu'espèce, mais également les risques bien tangibles que nous courons actuellement.

J'ai souligné qu'une occasion unique est donnée à l'Ontario d'être un chef de file dans ce domaine en élaborant un cadre réfléchi, fondé sur des principes, qui met en balance les valeurs éthiques fondamentales que sont l'autonomie, la dignité et l'intégrité des personnes et les intérêts plus larges de la société.

Nécessité de poser des balises et des paramètres

Nous devons encadrer l'utilisation des technologies de l'IA de façon complète et contraignante afin de protéger notre sécurité, notre vie privée et nos droits.

Dans le monde entier, on adopte des lois sur ces aspects, entre autres.

À l'issue de longs pourparlers, le Conseil européen et le Parlement européen ont conclu une entente provisoire concernant la [Loi sur l'intelligence artificielle](#) proposée de l'Union européenne.

Cette loi prévoit une approche fondée sur les risques pour réglementer l'IA et soutenir l'innovation, mais plus de transparence et de responsabilité, et plusieurs filets de sécurité. Cela comprend l'interdiction de la manipulation cognitivo-comportementale, de l'extraction d'images faciales sur l'Internet et de l'utilisation de la notation sociale et de la catégorisation biométrique pour déduire des données sensibles.

En Californie, on a déposé l'[AI Accountability Act](#) dans le but de créer une feuille de route, des mécanismes de protection et des règlements régissant l'utilisation des technologies de l'IA par les organismes d'État.

Cela comprend notamment l'obligation d'informer le public lorsqu'il interagit avec l'IA.

Au Canada, la [Loi sur l'intelligence artificielle et les données](#), qui fait partie du [projet de loi C-27](#), imposerait la mise en place de mesures pour déceler et atténuer les risques de préjudice ou de résultats biaisés, et pour contrôler la conformité.

Toutefois, cette loi ne s'appliquerait pas au secteur public en Ontario.

C'est pourquoi il est essentiel que nous concevions notre propre cadre.

Le gouvernement de l'Ontario a déjà pris des mesures encourageantes en élaborant divers composants d'un [Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle](#).

Mais l'Ontario peut et doit en faire plus.

Les initiatives du CIPVP concernant l'IA

En mai dernier, j'ai publié une [déclaration commune](#) avec Patricia DeGuire, commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne, exhortant le gouvernement de l'Ontario à établir un ensemble plus solide et plus précis de règles contraignantes régissant l'utilisation de l'IA par le secteur public, qui respecte les droits de la personne, dont le

droit à la vie privée, et qui considère la dignité humaine comme une valeur fondamentale.

Dans mon dernier [rapport annuel](#), j'ai réitéré mon appel au gouvernement de continuer à étoffer son cadre sur l'IA en y ajoutant des règles contraignantes et une surveillance appropriée pour que l'IA soit utilisée de manière sûre, transparente, responsable et conforme à l'éthique.

Mon bureau s'est également joint à ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux pour publier les [Principes pour des technologies de l'intelligence artificielle \(IA\) générative responsables, dignes de confiance et respectueuses de la vie privée](#).

Ces principes visent à aider les organisations à intégrer la protection de la vie privée dès la conception des outils d'IA générative et pendant leur développement, leur mise à disposition et leur utilisation en aval.

Ils visent à atténuer les risques, en particulier pour les groupes vulnérables et historiquement marginalisés, et à garantir que le contenu génératif, qui pourrait avoir des répercussions considérables sur les gens, soit identifié comme ayant été créé par l'IA générative.

Sur la scène internationale, le CIPVP a coparrainé deux résolutions à la 45^e Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée, que des autorités de protection des données du monde entier ont adoptées à l'unanimité.

L'une porte sur les [systèmes d'intelligence artificielle générative](#) et l'autre sur l'[intelligence artificielle et l'emploi](#). Ces deux thèmes sont étroitement liés et vont dans le sens de ce dont nous parlons et réclamons ici.

Conclusion

Les systèmes algorithmiques sont de puissants outils de mesure, de gestion et d'optimisation.

En fin de compte, cependant, pour que leur adoption dans les institutions publiques soit réussie, le public doit être persuadé que ces outils sont utilisés en toute sécurité, dans le respect de la vie privée et de l'éthique.

J'attends avec impatience notre panel, qui s'annonce comme un débat très stimulant sur bon nombre de ces questions.

Je tiens à vous remercier une nouvelle fois de vous joindre à nous aujourd'hui.

J'aimerais maintenant passer la parole au commissaire adjoint Michael Maddock, qui présentera nos panélistes.

Merci.